



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION (MENA)

UNITÉ DE COORDINATION DU PROJET C2D EDUCATION FORMATION

**Financement
PRETS SOUVERAIN (PS)**

Convention de crédit N° CCI 1598 01 T

APPEL A MANIFESTATION D'INTERETS

N° S 314/2022

**SELECTION D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
(ONG) EN VUE DE LA MOBILISATION COMMUNAUTAIRE AUTOUR
DE LA CONSTRUCTION DES COLLEGES DU DEFI3**

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire a bénéficié en 2019 d'un prêt souverain dont la convention de prêt a été signée le 28 janvier 2021 pour le financement de deux projets.

Le projet DEFI 3, financé à hauteur de 131,3 millions d'Euros vient à la suite des deux premiers issus des financements C2D. Il s'inscrit en continuité et en complémentarité des financements C2D Education-formation et Emploi afin de créer une logique d'intervention de l'AFD et de renforcer la pérennité et l'impact des investissements, en particulier dans (i) la mise en œuvre de la politique des collèges de proximité, (ii) la mise en œuvre d'une stratégie pour l'amélioration de l'enseignement des sciences, (iii) la construction de territoire de développement agricole et (iv) l'émergence d'un système LMD dans l'enseignement supérieur.

Le projet s'articule autour de quatre grandes composantes :

Composante 1 : Programme de construction des collèges

Composante 2 : Enseignement des sciences/

Composante 3 : Formation rurale et agricole

Composante 4 : Enseignement supérieur

L'Unité de Coordination du Projet C2D Éducation-Formation (UCP C2D-EF) a été retenue pour assurer sa mise en œuvre.

Afin de mener à bien le processus de construction de 47 collèges de proximité (composante 1) et susciter la participation de la communauté éducative à l'amélioration de l'accès, le maintien et la réussite des garçons et des filles, l'UCP-EF a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif à la **sélection d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) en vue de la mobilisation communautaire autour de la construction des 47 collèges du projet DEFI 3.**

Le présent Avis à Manifestation (AMI) d'intérêt a pour objectif de solliciter des ONG pour faire partie de la liste restreinte, dans le cadre de la consultation relative aux prestations pour la mise en œuvre d'activités de mobilisation communautaire.

OBJET - DESCRIPTION DES SERVICES

En collaboration avec les équipes centrales et régionales du MENA, sous la supervision et en accord avec la Direction de l'Animation, de la Promotion et du Suivi des Comités de Gestion des Établissements Scolaires publics (DAPS-COGES) et l'UCP-EF, les ONG mettront en œuvre la mobilisation des communautés des localités de construction des collèges de proximité et de leurs aires de recrutement, avant, pendant et après la réalisation des ouvrages. Pour ce faire les ONG retenues devront respecter le cahier de charges en s'assurant de la prise en compte (i) des enjeux de genre de manière transversale dans l'ensemble de leurs activités de construction et de mobilisation ainsi que (ii) des règles environnementales et sociales de l'AFD.

La mission des ONG consistera spécifiquement en :

- Activité 1 : La mobilisation communautaire en lien avec la préparation et le suivi de chantier (l'ONG aura pour mission d'informer, sensibiliser et mobiliser les communautés, etc....) ;
- Activité 2 : La mobilisation communautaire en lien avec la gestion de l'établissement (La mise en place et le fonctionnement des COGES au collège, l'élaboration et l'appui au projet d'établissement, la mobilisation communautaire au-delà des COGES, avec l'implication des clubs de mères d'élèves filles (CMEF) et autres associations et clubs d'élèves, l'implication de l'ensemble de la communauté du bassin de recrutement du collège à travers le Plan d'Actions Communautaires pour la Promotion de l'Éducation etc....) ;
- Activité 3 : La mobilisation communautaire en lien avec la prise en compte des enjeux de genre de manière transversale dans l'ensemble de ses activités de construction et de mobilisation. Elles s'assureront que les hommes et les femmes, les garçons et les filles aient les mêmes opportunités de participation aux activités du projet ainsi qu'à la prise de décision. Elles veilleront également au maintien des enfants au collège jusqu'à la fin du cycle (notamment les filles).
- Activité 4 : La mobilisation communautaire en lien avec le bien-être des élèves. Les ONG organiseront des activités de sensibilisation des communautés et des acteurs du système éducatif en particulier (parents, enseignants, élèves, COGES, CMEF...). Ces activités s'articuleront autour de quatre axes, à savoir :
 - La sécurité des enfants au collège ;
 - L'hygiène en milieu scolaire ;
 - La planification familiale et la santé sexuelle et reproductive ;
 - La lutte contre les grandes pandémies (Ebola, VIH/sida, tuberculose, paludisme), l'addiction à la drogue, au tabagisme et l'usage des stupéfiants.
 -
- Activité 5 : La mobilisation communautaire par le sport. Les ONG utiliseront le canal du sport, toutes disciplines confondues selon la sensibilité des communautés, pour mobiliser les communautés du bassin de recrutement des collèges. Les activités seront organisées en fonction de l'état d'avancement de la construction du collège ou de son ouverture et consisteront en des tournois inter villages, intercommunautaires, les interclasses...

ETENDUE GEOGRAPHIQUE DE LA MISSION

La mission concernera tous les sites de construction des collèges du DEFI 3 et leurs différentes aires de recrutement sur l'ensemble du territoire national.

La Mobilisation Communautaire prévue dans le cadre du présent projet couvrira au total :

- **11 localités du lot 1 ;**
- **10 localités du lot 2 ;**
- **11 localités du lot 3 ;**
- **6 localités du lot 4 ;**
- **9 localités du lot 5 ;**

*La liste détaillée des localités est jointe en **annexe 1**.*

La mise en œuvre de cette mission nécessitera que l'ONG mobilise, **pour chaque zone**, les personnels clés cités ci-dessous (voir liste ci-dessous) et un pool de formateur(trice) et animateur(trice) communautaires disposant de compétences avérées pour mener les activités :

- un chef de projet ;
- un chargé de la mobilisation communautaire et des questions genre ;
- un chargé du suivi-évaluation ;
- un chargé de la gestion financière ;
- des superviseurs (1 à 2 selon les zones).

NB : Le personnel ne doit pas être justifié au stade de l'AMI. Les candidats sont donc priés de ne pas joindre à leurs manifestations d'intérêt les CV et/ou diplômes de leur personnel.

MANIFESTATION D'INTERET

L'Unité de **Coordination du Projet C2D Education – Formation** invite les ONG intéressées à manifester leur intérêt à accomplir la mission telle que décrite ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'article 1.3 des « Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les Etats étrangers » disponible en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr.

PROFIL ET REFERENCES DES ONG

Les ONG intéressées doivent produire les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et expérimentées pour réaliser la mission. Ces informations devront être résumées dans un document (4 pages A4 max.) de présentation générale de l'ONG détaillant notamment son organisation interne (technique, gestion financière, RH, projets antérieurs et montant des financements). **Dans cette présentation les ONG devront indiquer les zones dans lesquelles elles interviennent habituellement.**

A ce titre, elles devront satisfaire aux critères ci-après :

- Avoir une personnalité juridique propre : Produire à cet effet **l'extrait de la publication au journal officiel** (pour les ONG nationales), un document attestant de l'existence de **l'accord de siège** ou tout autre document attestant l'établissement de l'ONG en Côte d'Ivoire (pour les ONG internationales) ;
- **Justifier d'un siège social** bien établi constitué d'au moins 01 salle de réunion équipée et de 02 bureaux équipés : Produire à cet effet les justificatifs ci-après établis au nom de l'ONG - (i) **contrat de bail enregistré** ou légalisé ou (ii) un **titre de propriété** ou (iii) tout autre document officiel établi au nom de l'ONG, de nature à justifier de l'existence d'un siège social bien établi ;

NB : pour les villas et appartements faisant office de siège, le local devra être constitué d'au moins 03 pièces, à savoir 01 salon et 02 chambres.

- Posséder des statuts faisant ressortir clairement les domaines d'intervention de l'ONG. Les statuts devront être accompagnés par le récépissé de dépôt délivré par la préfecture ;

Elles devront également justifier :

- d'une expérience (1) d'au moins trois (3) ans réalisés au cours des sept (07) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dans la mise en œuvre **d'actions de mobilisation sociale des communautés** ;
- d'une expérience (1) d'au moins trois (3) ans réalisée au cours des sept (07) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dans la mise en œuvre **d'activités de mobilisation sociale des communautés dans les zones de mobilisation souhaitées** ;
- d'au moins une (1) expérience réalisée au cours des sept (07) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dans la mise en œuvre **d'activités de mobilisation sociale des communautés autour de constructions ou réhabilitations.**
- d'au moins une (1) expérience réalisée au cours des sept (07) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dans la mise en œuvre **d'activités en lien avec le secteur de l'éducation ciblant les problématiques autour de la scolarisation de tous les enfants, et les sujets de santé et bien-être** ;

- d'au moins une expérience (1) réalisée au cours des sept (07) dernières années (2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) dans la mise en œuvre **d'activités en lien avec le secteur de l'éducation ciblant les problématiques autour du genre** (scolarisation des filles, VBG etc...).

Les expériences devront être justifiées par des attestations de bonne exécution (ABE)/lettres de recommandation ou tout autre document attestant de la bonne mise en œuvre du projet de partenaires (financier ou technique) dans la mise en œuvre de projets antérieurs en mobilisation des communautés.

Une même ABE pourrait permettre de justifier simultanément plusieurs expériences, si les missions exercées par le candidat dans le cadre du projet concerné par l'ABE intégraient ces expériences.

Les ABE devront être accompagnées des fiches projets. Tout autre document donnant une description précise des activités, pourra être accepté s'il est visé par le partenaire, donnant une description précise des activités

NB : Les ABE en langue étrangère devront être traduites en français.

Si le candidat est constitué en groupement, la manifestation d'intérêt doit inclure :

- Une copie de l'accord de groupement conclu par l'ensemble de ses membres.
Ou
- Une lettre d'intention de constituer un groupement dans l'hypothèse où sa proposition serait retenue, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de groupement proposé.

Les candidats doivent obligatoirement joindre à leur candidature la Déclaration d'Intégrité datée et signée (A retirer à l'UCP-EF).

En cas de groupement, la Déclaration d'Intégrité devra être signée par tous les membres.

LISTE RESTREINTE

L'Unité de Coordination des Projets Education-Formation dressera une liste restreinte constituée de six (6) ONG maximum par lot, présélectionnées sur la base de l'évaluation des candidatures reçues, auxquelles elle adressera une Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les ONG sont invitées à manifester leurs intérêts pour tous les lots qu'elles souhaitent, parmi la liste jointe en attaché. (Ces lots devront être précisés dans la lettre de manifestation d'intérêt).

Le processus sera finalisé par la sélection des ONG les mieux classées sur les listes restreintes de chaque lot à l'issue de l'analyse des propositions.

Une ONG ne pourra être attributaire de plus de 3 lots.

DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt, **rédigées en français**, doivent être déposées en **cinq (05) exemplaires papiers** (dont un original), sous plis fermés, pour le **Mercredi 11 janvier 2023** à l'adresse ci-dessous **au plus tard à 10 heures 00 minute, temps universel** :

Bureau : **Cellule Passation des marchés ;**

Attention : **Monsieur le coordonnateur de l'UCP-EF ;**

Adresse géographique : **Unité de Coordination du Projet C2D Education Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR"**

Numéro de téléphone : **(+225) 27 22 51 51 30/31**

NB :

- **Les manifestations d'intérêt et toutes ses pièces doivent être rédigées en français, sous peine de rejet.**

- **Tous les documents rédigés dans une langue autre que le français, devront être accompagnés des versions traduites en langue française.**
- **Une version numérique de la manifestation d'intérêt devra être fournie sur une CLE USB. La clé USB doit être mise dans une enveloppe marquée du nom du soumissionnaire et placée dans l'enveloppe de l'offre.**

Le dépôt des offres doit être impérativement enregistré sur la fiche de réception des offres que le déposant devra obligatoirement émarger.

Les offres remises en retard, ou celles qui ne seront pas inscrites sur la liste de dépôt ne seront pas acceptées.

OUVERTURE DES PLIS

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en séance publique, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis, **le Mercredi 11 janvier 2023** à l'adresse indiquée ci-dessous :

Bureau : Salle de réunion

Heure : 10 h 15 mn, temps universel

Adresse géographique: Unité de Coordination du Projet C2D Education

Formation - Deux (2) Plateaux quartier Polyclinique, Rue K 20 Lot 1349, Ilot 139 à 100 mètres à gauche de l'ONG "SERVIR"

Les manifestations d'intérêt comportant des informations de nature financière seront rejetées.

INFORMATIONS ET RETRAIT DU DOSSIER D'AMI ET SES ANNEXES

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et retirer **gratuitement** le dossier d'AMI et ses annexes à savoir :

- **Annexe 1** : Modèle de lettre de Manifestation d'intérêt ;
- **Annexe 2** : La déclaration d'intégrité ;
- **Annexe 3** : La liste détaillée des zones d'intervention.

à l'adresse mentionnée ci-dessus, de **09h à 12h** et de **15h à 17h**.

Afin d'obtenir des **clarifications** uniquement, l'adresse de la personne à contacter auprès de l'autorité contractante est la suivante :

- emilienne.tonga@gmail.com avec copie aichaadegbidi@gmail.com

Le dossier d'AMI (AMI + Annexes) est également disponible en ligne sur le site internet de l'AFD www.afd.fr .

Le Coordonnateur de l'Unité de Coordination du Projet C2D EF
Hervé AKA